

Réouverture des déchetteries du SMECTOM sous conditions



Si le maintien de la collecte des ordures ménagères a été une priorité dès la mise en place du confinement le 17 mars, la réception des déchets en déchetterie a été stoppée. Depuis cette date, les habitants obligés de rester chez eux, en ont profité pour tondre ou faire du rangement ; deux activités qui génèrent de gros volumes de déchets.

La réouverture des déchetteries du SMECTOM est programmée le 11 mai, aux jours et horaires habituels. Cela concerne les déchetteries de : Capvern, Galan et Grézian. Quant aux déchetteries normalement fermées le lundi (Hèches, Nestier, Tournay et Trie sur Baise), celles-ci rouvriront à partir du mardi 12 mai.

Pour éviter la cohue sur les quais et de longues files d'attente aux entrées, et afin de faire respecter les gestes barrière, de nouvelles règles d'accueil sont mises en place et ce jusqu'à nouvel ordre.

1. L'accès est alterné et limité en fonction des plaques d'immatriculation des véhicules. Les jours pairs seront réservés aux véhicules avec une immatriculation dont le nombre du milieu est pair et les jours impairs pour les véhicules avec une immatriculation dont le nombre du milieu est impair. Précisons que 0 est un chiffre pair.



Par exemple : le 11 mai, les véhicules avec une plaque XX-123-XX ou 123-XXX-65 seront acceptés tandis que ceux immatriculés XX-234-XXX ou 234-XXX-65 seront refusés et inversement pour le 12 mai ;

2. Le port d'un masque est fortement recommandé ;
3. Respecter les gestes barrière et les règles de distanciation de deux mètres avec les gardiens ou avec les autres usagers ;
4. L'accès au quai sera limité à 4 véhicules à la fois; les gardiens se chargeront de la régulation et se réserveront le droit de vous demander de faire demi-tour si la file d'attente est trop longue ;
5. Limiter la durée de présence sur le quai à 15 minutes par véhicule ;
6. Une seule personne descend du véhicule ou deux personnes maximum lorsque le déchet est trop volumineux ou lourd ;
7. Le nombre de passage est limité à un par semaine afin de permettre au plus grand nombre d'avoir accès au service de déchèterie, dans ces conditions contraintes ;
8. Pour le respect des règles de distanciation, les gardiens n'interviendront pas dans le déchargement des déchets ;
9. Aucun matériel (pelle, balai...) ne sera mis à disposition par la collectivité. Chaque usager devra apporter son propre matériel.

Conseils :

- Pré-trier les déchets afin de limiter le temps de présence sur le quai ;
- Rester courtois entre usagers et avec le personnel ;
- Ne venez pas tous à l'ouverture !

Les effectifs seront renforcés afin de réguler le nombre de véhicules sur le quai et vérifier que les consignes sont bien respectées.

Merci pour votre compréhension.

La Direction du SMECTOM

